

Le 16 juillet 2020

**Procès-verbal de l'installation du conseil de communauté de communes  
et de l'élection du Président.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

L'an deux mille vingt, le seize juillet, à seize heures, les membres du conseil de la communauté élus par les conseils municipaux des communes membres se sont réunis dans la salle Jacques Brel de la commune de LALINDE sur la convocation qui leur a été adressée par le Président sortant, Christian ESTOR, le 06 juillet 2020, conformément aux articles du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

La séance a été ouverte par Monsieur Christian ESTOR, président sortant, qui a procédé à l'appel des conseillers communautaires.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

CALES Michel, COUILLARD Jean-Philippe, DEGUILHEM Thierry, CAROT Annick, MORTEMOUSQUE Dominique, BAGES Éléonore, LIGNAC Michel, LANDAT Sébastien, VITRAC Sabrina, DESMAISON Bruno, DELFOUR Paul-Mary, FLEURY Raymond, CATHUS Christophe, PAPON Ludovic, MONTI Bruno, SAINT-MARTIN Jean Christophe, ROUGIER Robert, BOULLET Jérôme, MANCEL Marie-Josée, VIGEANT Jérôme, FARGUES Esther, DIOT Emmanuelle, VERGEZ Christine, BOURRIER Christian, BLANCHET Michel, TESTUT Thierry, MARSAT Marie-Lise, GOUIN Jean-Marc, LACOSTE-KOEGLER Maryline, LAFORCE Jean-Marc, BEYNE Marianne, MONTEIL Jean-Claude, ETIENNE Bernard, PRETRE Jean-Pierre, FARGE Florent, MARTIN Patrick, DUPPI Fabrice, SEGALA Daniel, FABRE Nathalie, ROUSSEL Alain, BERLAND Roger, BOURLA Benoît, GRIMAL Daniel, MERILLOU Serge, MUCHA Isabelle, DELAYRE Alain, PÉREA Laurent, POUMEAU Philippe, BOURGEOIS Arnaud, WROBEL Yves, CANZIAN Jean, CHANSARD Gérard, MONTAUDOUIN Francis, MASSE Maurice, PISTORE Magalie, CHASSAGNE Éric, COMPOINT Éloi, MARTIN Gérard, BRUNAT Jean-Marie, BAGILET Laurent.

et déclarés installés dans leur fonction de conseillers communautaires.

Nombre de conseillers présents :

Titulaires : 58

Suppléants : 02

Nombre de procurations : 03

Il laisse la présidence à Monsieur Jean-Claude MONTEIL, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, pour l'élection du Président.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Roger BERLAND.

Le Président doyen explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

AR PREFECTURE

024-200034833-20200716-2020\_07\_16\_01-DE  
Regu le 17/07/2020

Deux assesseurs sont désignés :

Madame Magali PISTORE  
Monsieur Jean-Marie BRUNAT

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Élection du Président :**

Candidats :

Monsieur Jean-Marc GOUIN

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 63
- bulletins blancs ou nuls : 07
- suffrages exprimés : 56
- majorité absolue : 29

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Marc GOUIN : 55 voix
- Monsieur Dominique MORTEMOUSQUE : 01 voix

Monsieur Jean-Marc GOUIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé.

Monsieur Jean-Marc GOUIN a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Le 16 juillet 2020  
Suivent les signatures,

Pour extrait conforme.



AR PREFECTURE

024-200034833-20200716/2020\_07\_16\_01-DE  
Regu le 17/07/2020